

## Le MEN publie la circulaire de rentrée 2019, qui porte exclusivement sur le premier degré

10-13 minutes

La [circulaire de rentrée 2019](#) est publiée au Bulletin officiel du 29 mai 2019. Portant exclusivement sur le premier degré, "elle met la focale sur l'école maternelle", précise le ministère de l'Éducation nationale. Le document appelle notamment à mettre l'accent sur la formation continue des enseignants néo-titulaires ou nouvellement affectés en maternelle. Les "priorités d'enseignement" fixées pour l'école élémentaire portent sur l'apprentissage des mathématiques et du français. Le respect d'autrui, l'enseignement des langues vivantes, le handicap et l'EAC sont aussi abordés.



Classe de CP dédoublée, à Angers.

"Pour la rentrée 2019, l'école primaire reste à la première place des

priorités du gouvernement en matière de politique éducative. C'est pourquoi cette circulaire de rentrée porte spécifiquement sur le premier degré", indique le document publié au Bulletin officiel du 29 mai 2019. Alors que l'année 2019-2020 va être "marquée par l'inscription dans la loi de l'obligation d'instruction à 3 ans", cette circulaire "met la focale sur l'école maternelle", précise le ministère de l'Éducation nationale.

Le document met l'accent sur l'apprentissage des mathématiques et du français, ainsi que sur la formation des personnels éducatifs. Des instructions très précises sont données à ces derniers. Ils sont par exemple encouragés à consacrer "deux heures par jour" à l'enseignement de la lecture et de l'écriture.

Le respect d'autrui, l'enseignement des langues vivantes étrangères, l'éducation artistique et culturelle et l'accueil des élèves en situation de handicap sont également abordés, contrairement au projet de circulaire auquel AEF info avait eu accès en avril dernier ([lire sur AEF info](#)). Pour rappel, le ministère n'avait pas publié de circulaire de rentrée en 2018. Ce dernier précise qu'une seconde circulaire, portant sur l'école inclusive, doit être publiée dans les prochains jours.

Le document est divisé en quatre parties qui portent sur l'école maternelle, l'acquisition des savoirs fondamentaux à l'école élémentaire, le pilotage du système et "cultiver le plaisir d'être ensemble". Il est accompagné de trois documents contenant des recommandations et qui portent tous sur l'école maternelle (les thématiques abordées sont : le langage, les langues vivantes étrangères et sur la découverte des nombres).

les mesures concernant l'École maternelle

"La 'dimension affective' et la 'préparation aux apprentissages scolaires' sont les deux éléments essentiels d'une école maternelle dans laquelle l'enfant prend plaisir à apprendre et progresse", indique la circulaire.

**Mettre l'accent sur la formation des jeunes enseignants.** La circulaire appelle à mettre l'accent "sur une formation spécifique destinée aux professeurs néo-titulaires (T1-T2-T3) nommés sur un poste en école maternelle comme aux professeurs enseignant en école élémentaire et débutant en maternelle." "Nous allons demander aux services déconcentrés du ministère un effort

particulier sur la formation des enseignants en maternelle en termes de quantité et de qualité", précise le ministère. Une importance particulière doit être accordée à leurs connaissances "en matière de phonologie, de syntaxe et de lexique", mais les formations pourront aussi porter sur la façon de construire un environnement propice à la "sécurité affective" et à "l'épanouissement" des enfants.

**Former Atsem et enseignants ensemble.** "Des formations associant Atsem et professeurs des écoles seront recherchées dans tous les départements, en lien avec les collectivités territoriales de référence", indique la circulaire.

**Renforcer la préparation aux savoirs fondamentaux.** En maternelle, le ministère souhaite "renforcer la préparation aux savoirs fondamentaux". L'enseignement du vocabulaire oral constitue "une priorité". Le ministère demande aux professeurs de mettre en place "un enseignement régulier et structuré du langage" qui doit s'incarner "dans des temps spécifiquement dédiés".

Concernant les mathématiques, "les acquisitions progressivement réalisées à l'école maternelle sont déterminantes pour la maîtrise future des savoirs fondamentaux", prévoit le document qui appelle à accorder une place "prépondérante" au jeu et à la manipulation.

Par ailleurs, "la place accordée aux activités permettant de découvrir, de manipuler, d'expérimenter, de jouer, d'échanger, entre élèves et avec les adultes, est réaffirmée".

**Mieux accueillir les parents.** Le document souligne l'importance d' "entretenir la qualité de l'accueil des parents et des responsables des élèves" qui permet une "relation de confiance". Le document encourage les enseignants à porter un "discours bienveillant" pour transmettre aux enfants "la confiance en soi".

l'école élémentaire

"L'enjeu primordial de l'école élémentaire est la maîtrise de l'écrit (lire, écrire) et des premiers éléments de mathématiques (compter, calculer, résoudre des problèmes)", indique le document.

**"Priorités d'enseignement" : français et mathématiques.** La circulaire fixe des "priorités d'enseignement" portant exclusivement sur les mathématiques et l'enseignement du français issues selon elle des évaluations nationales passées en CP, CE1 et 6e. Ces

priorités sont fixées de manière précise par classes de niveau du CP au CM2.

À titre d'exemple "l'enseignement de la lecture et de l'écriture implique un travail quotidien d'au moins 2 heures [...] avec, deux à trois fois par jour, des phases courtes et denses d'usage du code" en CP, indique le document. En CM1 et CM2, le ministère préconise "une dictée quotidienne sous ses différentes formes".

**Enseigner les langues vivantes dès la maternelle.** Dans une autre partie, le ministère indique aussi sa volonté de "conforter l'enseignement précoce des langues vivantes étrangères". Celui-ci doit commencer "dès l'école maternelle" en exposant les élèves "à des langues variées, en s'intéressant à la musicalité, à la phonologie et à l'accentuation de la langue". Pour l'école élémentaire, un guide spécifique "sera transmis avant la fin de l'année scolaire". Cet engagement pour les langues "sera traduit dans les plans académiques et départementaux de formation".

**Fournir les résultats des évaluations "plus rapidement".** Alors que le Snuipp-FSU, premier syndicat enseignant dans le 1er degré, avait appelé à ne pas faire passer les évaluations nationales de CP et de CE1 à la rentrée 2018 ([lire sur AEF info](#)), la circulaire précise qu' "à la rentrée scolaire 2019, comme en 2018, tous les professeurs de CP et de CE1 assureront la passation des évaluations nationales pour leurs élèves". De plus, "chaque école, circonscription et département doivent faire l'analyse détaillée des résultats de ces évaluations pour structurer un projet pédagogique et un volet formation qui l'accompagne nécessairement".

Le ministère s'engage à fournir les résultats globaux des évaluations "plus rapidement" qu'en 2018-2019. Les épreuves se dérouleront du 16 au 28 septembre et les professeurs pourront disposer des résultats de leurs élèves à compter du 7 octobre.

**Dédoublement des CP et des CE1 en éducation prioritaire.** "L'extension des dédoublements aux CE1 en REP implique un accompagnement renforcé en matière pédagogique et didactique des équipes pédagogiques concernées."

le Pilotage

**Formation continue.** "Tous les personnels ayant des missions d'accompagnement bénéficient d'actions de formation spécifiques

afin de renforcer leur expertise didactique en français et en mathématiques, mais aussi leurs compétences d'accompagnateurs et de conseillers". Enfin, comme en 2018, les 18 heures d'animations pédagogiques qui figurent dans les ORS des professeurs, "sont dédiées à l'enrichissement des compétences professionnelles des professeurs en français et en mathématiques".

### **Établir un dialogue stratégique entre les équipes**

**d'encadrement et le terrain.** "Afin d'accompagner les évolutions, les recteurs et les IA-Dasen conduisent avec les équipes d'encadrement et de formation un dialogue stratégique fondé sur une analyse qualitative (résultats des évaluations, pratiques professionnelles, modalités d'accompagnement et de formation), sur la base de visites de classes régulières organisées à tous les échelons de l'école primaire. Ces dialogues donnent lieu à l'établissement de lettres de mission pour les IEN, déterminant des priorités adaptées au contexte", indique la circulaire. "Ce dialogue stratégique permet de fournir une base pour adapter les formations aux particularités des territoires", précise le ministère.

**Des guides pédagogiques en préparation.** Des guides pédagogiques dédiés aux enseignants sont attendus pour la rentrée prochaine sur "le vocabulaire et la phonologie à l'école maternelle, sur la lecture et l'écriture au CE1, sur la grammaire et les langues vivantes étrangères à l'école élémentaire, et enfin sur les mathématiques au CP". Ces ressources seront présentées aux professeurs et aux directeurs d'école "dans le cadre des journées pédagogiques et des stages de formation".

"Cultiver le plaisir d'être ensemble"

**Mieux accueillir les élèves porteurs de handicap.** "Dans l'objectif d'améliorer la prise en compte des besoins des élèves, les académies et départements renforceront leurs plans de formation par des modules spécifiques portant sur les positionnements respectifs des AESH et des enseignants, et sur les problématiques liées à la prise en charge des élèves en situation de handicap".

La circulaire rappelle aussi que, dès la rentrée scolaire 2019, une plateforme intitulée "Cap école inclusive" "proposera aux enseignants des ressources pédagogiques, immédiatement utilisables en classe ([lire sur AEF info](#)).

**3 priorités pour l'Éducation artistique et culturelle.** La circulaire expose les 3 priorités du plan d'action pour l'éducation artistique et culturelle ([lire sur AEF info](#)) : promotion de la lecture et du livre, de la musique avec la création d'une chorale dans chaque école primaire et la découverte du patrimoine de proximité.

Cette partie comporte aussi un paragraphe sur le "respect d'autrui", qui "conduit à enseigner les principes et valeurs de la citoyenneté républicaine".